

L'UNFPA défend la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels pour le CPI

Priorités et initiatives de la Directrice exécutive de l'UNFPA pour 2021



« Soyons tous des protecteurs. Plaçons les droits et la dignité des victimes et des survivants au cœur de nos efforts. »

D^r Natalia Kanem
Directrice exécutive de l'UNFPA

En décembre 2018, dans sa stratégie de défense de la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, le Comité permanent interorganisations (CPI) a partagé son ambition : *« un environnement humanitaire dans lequel les personnes touchées par des crises se sentent en sécurité et respectées, et ont accès à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin sans craindre l'exploitation ou les abus. »*

DOMAINES PRIORITAIRES

En janvier 2021, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), D^r Natalia Kanem, a endossé le rôle de Porte-parole de la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels du CPI.

Le [CPI](#) est l'instance de coordination humanitaire la plus ancienne et la plus importante du système des Nations unies. Il réunit 18 directrices et directeurs d'entités des Nations Unies et autres en vue d'assurer une réponse internationale cohérente et rapide aux crises humanitaires.

En mai 2018, le CPI a partagé sa perspective d'un environnement humanitaire dans lequel les personnes touchées par des crises ont accès à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin sans craindre d'être victimes d'exploitation ou d'abus sexuels de la part des travailleurs humanitaires. (Lire la [déclaration](#) du Président.) Par le biais de sa [stratégie](#) en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et de son [plan d'accélération](#)

connexe, le CPI définit des objectifs et des priorités clés afin de lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Dans le prolongement de ces objectifs et des travaux de son prédécesseur, l'UNFPA consacrera ses efforts au renforcement d'une approche centrée sur les victimes pour la prévention et la répression des abus sexuels.

D^r Natalia Kanem a accordé la priorité à trois éléments clés.

Les trois priorités de la Directrice exécutive

1. Consolider les mécanismes nationaux de protection contre l'exploitation et les abus sexuels

L'encadrement, la responsabilité et la coordination constituent des aspects essentiels de la prévention et de la répression de l'exploitation et des abus sexuels sur le terrain. Les réseaux interorganisations consacrés à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, dirigés par des coordinateurs interorganisations spécialisés en la matière, se sont révélés être des mécanismes efficaces pour soutenir les efforts de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans les pays.

2. Accès aux informations et à une assistance de qualité

Les acteurs humanitaires ont la responsabilité fondamentale de veiller à ce que les victimes d'exploitation et d'abus sexuels aient accès à un soutien rapide, de qualité et centré sur les survivants, proposé dans le cadre de services spécialisés de lutte contre la violence basée sur le genre. Les services de gestion des cas de violence basée sur le genre constituent un point d'entrée essentiel et vital pour que les survivants de la violence basée sur le genre, y compris l'exploitation et les abus sexuels, bénéficient d'une assistance immédiate et à plus long terme. Pour ce faire, un investissement soutenu en matière d'assistance s'avère nécessaire afin de garantir que les services répondent aux besoins spécifiques des survivants de la violence basée sur le genre, notamment l'exploitation et les abus sexuels, sur le terrain.

3. Renforcer la coordination et la cohérence

L'ensemble des travaux de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels repose essentiellement sur la coopération interorganisations. Une réponse efficace et structurée doit réunir un éventail d'acteurs au sein et en dehors du système des Nations Unies, notamment la société civile et les communautés touchées et les gouvernements. Il est essentiel que ces groupes soient présents à la table des négociations afin de promouvoir une approche de la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels véritablement axée sur les victimes.

En vue de faire avancer ces priorités, les cinq initiatives suivantes sont proposées :

1. Élaboration d'une liste interorganisations des experts de la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en vue d'assurer le déploiement rapide de personnel qualifié.

2. Examen de l'approche du CPI en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels afin d'évaluer les effets et l'efficacité des mesures mises en œuvre au cours des dernières années.

3. Mise au point d'un programme de formation en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels visant à renforcer la capacité des spécialistes de la violence basée sur le genre à répondre aux besoins spécifiques des victimes d'exploitation et d'abus sexuels.

4. Consultations spéciales auprès d'acteurs des Nations Unies et d'acteurs extérieurs en vue de renforcer la cohésion et la coordination de la lutte en faveur de la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

5. Lancement d'une campagne de plaidoyer pour améliorer l'accès à informations de qualité et à assistance.